

Traitement des eaux usées en France: où en est-on?

Le 30 septembre 2011 par Célia Fontaine Journal de l'environnement

Eau urbaine, Droits/Fiscalité Eau

Entre 2007 et 2011, 141 stations françaises de traitement des eaux usées sur 146 ont été mises aux normes européennes. Il s'agit d'un bilan «positif», selon le ministère en charge de l'écologie, qui a fait le point, le 29 septembre, sur cette campagne de modernisation.

Chaque seconde, 130 mètres cubes d'eaux usées sont acheminés vers les stations de traitement des eaux usées, soit plus de 5 milliards de m³ par an (environ la moitié du débit de la Seine). Aujourd'hui, approximativement 55 millions de Français sont raccordés à un système d'assainissement collectif. *«Les 19.300 stations de traitement des eaux usées représentaient, fin 2010, une charge globale de pollution de 76 millions d'équivalents habitants (Eh) pour une capacité de traitement de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées de 96 millions d'Eh»*, précise le ministère.

C'est pour se conformer à la **directive** de 1991 sur les eaux résiduaires urbaines que la France a lancé en 2007 son plan d'action pour achever les travaux de rénovation sur les 146 stations les plus importantes, pour un investissement de plus de 4,5 milliards d'euros par an. Et les résultats semblent visibles, puisque le saumon a fait son retour dans des eaux qu'il avait déserté, comme la Marne et la Seine.

Pour remplir l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement d'atteindre ou de conserver un bon état écologique de l'eau sur au moins deux tiers des masses d'eau d'ici 2015, un nouveau cadre d'action pour la politique d'assainissement entre 2012 et 2018 a été dévoilé.

«Nous avons identifié une première liste de 74 stations de taille moyenne à moderniser», a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet à l'occasion d'un déplacement à la station d'épuration des eaux usées Seine-Aval du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap, Yvelines). *«Le premier objectif est de suivre plus particulièrement leur reconstruction ou modernisation avant fin 2013. Les collectivités devront également s'assurer du maintien dans le temps de la performance de toutes les autres stations et de leurs réseaux de collecte»*, poursuit la ministre.

Plus précisément, ce plan prévoit, pour toutes les stations dont les problèmes de conformité ne sont apparus que depuis 2007 (à cause de la vétusté de certains ouvrages ou de l'évolution des charges de pollution générées par les agglomérations d'assainissement), un retour aux normes.

«La France respectera les échéances des nouvelles zones sensibles à l'eutrophisation (enrichissement de l'eau en éléments nutritifs, notamment des composés de l'azote ou du phosphore, provoquant un développement accéléré des algues) de 2013 et 2017», précise le plan.

Le coût de fonctionnement du système d'assainissement collectif devrait atteindre un maximum de 7,5 Md€ par an à partir de 2012.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la nouvelle réglementation et la vétusté des ouvrages imposeront des mises en conformité importantes entre 2013 et 2017, d'où une montée en puissance des investissements *«même si l'impact environnemental de ces dysfonctionnements est aujourd'hui faible»*. 800 M€ d'aides seront dégagés par les agences de l'eau dans le 10^e programme pour aider les particuliers à réaliser leurs travaux, en priorité dans les zones à enjeu.